

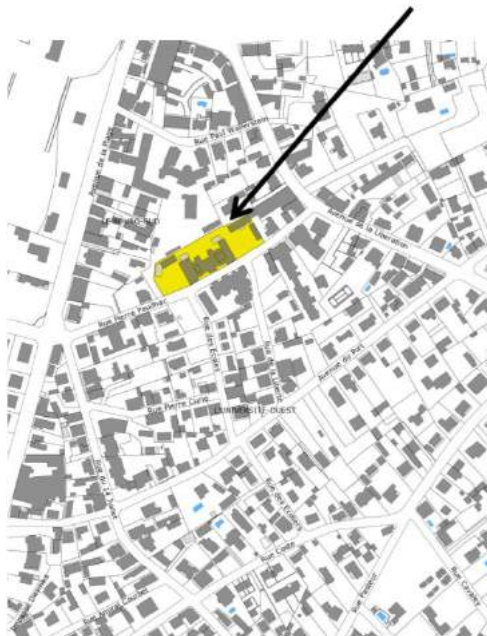
Modèles des pièces à joindre aux autorisations d'urbanisme

Permis de construire
Déclaration préalable

Pour les maisons
individuelles/annexes/piscines/clôtures/modifications de
façades/extensions de bâtiments...

Le plan de situation

Localisation de la parcelle et report des photographies



Le plan de masse

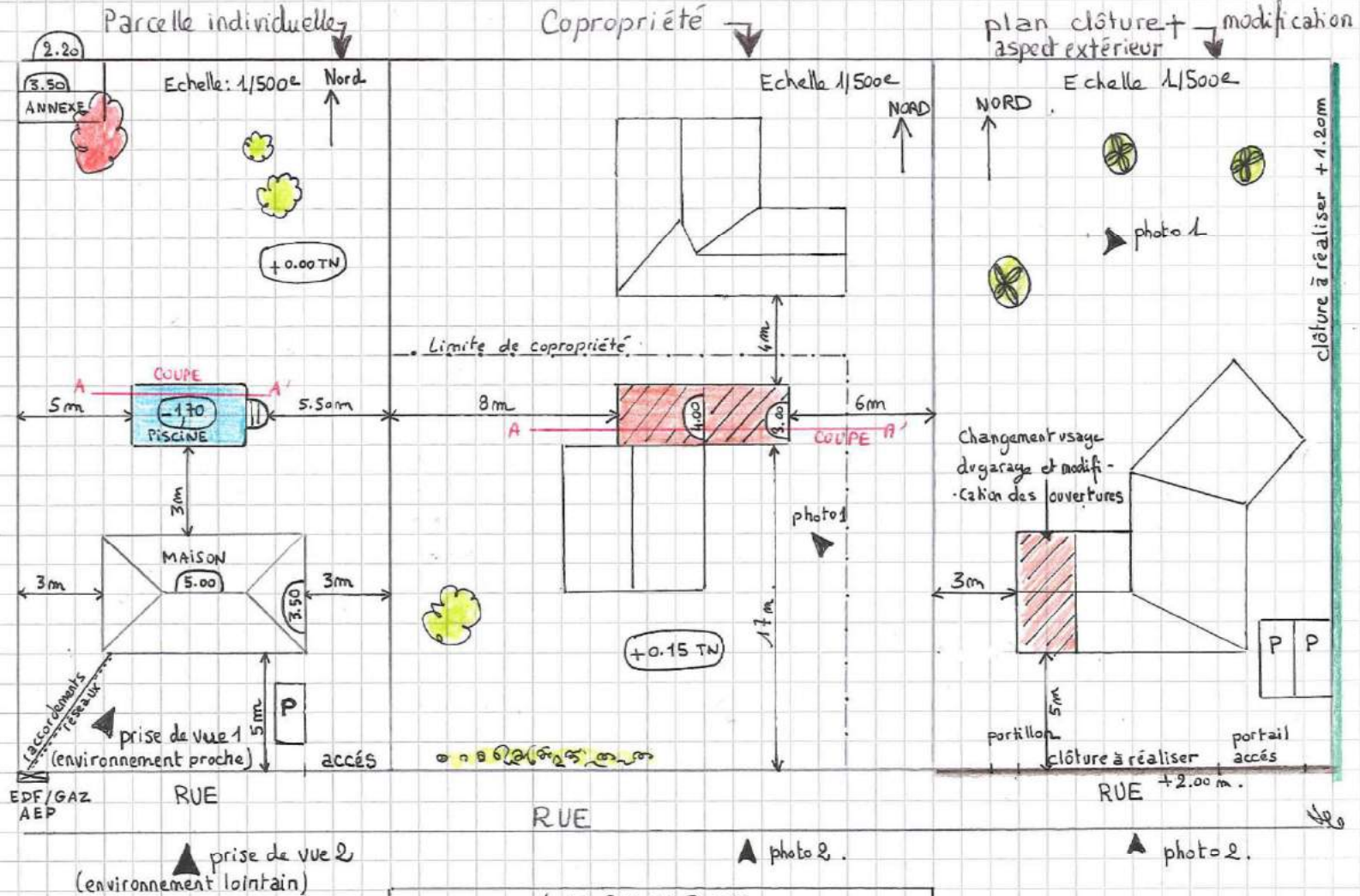
Liste des éléments à représenter:

Le plan de masse peut être édité gratuitement depuis le site internet www.cadastre.gouv.fr. Il convient cependant de vérifier l'exactitude des données du cadastre, car ces dernières peuvent ne pas être à jour.

Pour les bâtis situés dans une copropriété, les constructions voisines sont à représenter (reporter les distances du projet par rapport à ces constructions voisines)

- L'orientation
- L'échelle
- L'accès au terrain et au projet
- Les limites séparatives et l'emprise de la voie publique
- L'altimétrie du terrain à partir du terrain naturel et du terrain fini (côtes de niveau du terrain).
- Les plantations existantes, à supprimer (s'il y en a) ou à planter
- Toutes les constructions existantes et/ou à créer (avec mise en évidence du projet)
- L'implantation des réseaux (eau potable, usée, gaz, électricité, etc.) et leur mode de raccordement
- Les distances du projet aux limites séparatives, à la voie publique et entre les constructions existantes
- La profondeur et les dimensions des affouillements/exhaussements du terrain
- L'implantation des clôtures existantes ou à créer
- Emplacement des prises de vue des photographies à joindre
- Implantation des aires de stationnement
- Emplacement choisi pour le plan en coupe

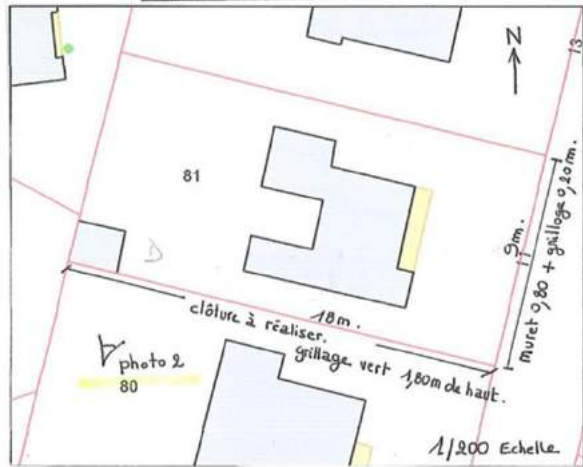
Piscine – maison-annexe-extension maison-clôture



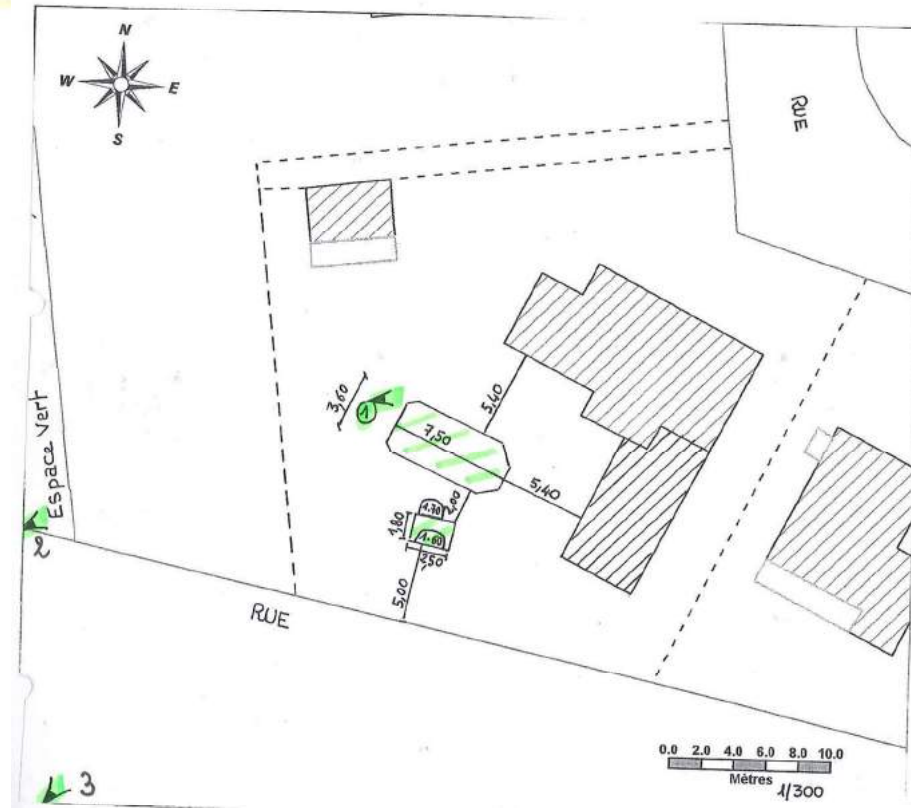
LEGENDES		
	plantations à supprimer	
	plantations	
	projet	
	implantation des réseaux	
	Altimétrie	
	Cotes en hauteur/TN	
	limite copropriété	
	prise de vue photos	
	Coupe	
	clôture grillage vert 1,20m	
	clôture muret 0,80m + lisse	
	PVC espacée de 0,20m sur 1m 20 beige. Muret enduit Ocre	

CLOTURE

PLAN DE MASSE : report des photos des façades concernées.



PISCINE



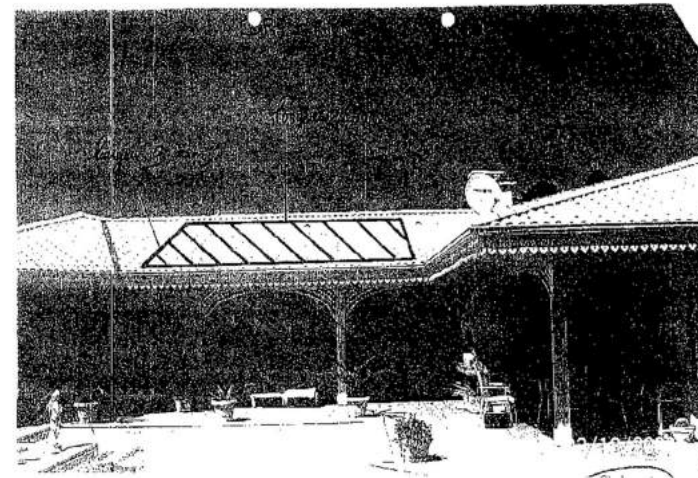
Capteurs solaires



Composition d'un dossier DP pour la pose de capteurs solaires

Fournir les pièces DP, DP2, DP3, DP4, DP5, DP6, DP7, DP8

insertion



Un plan en coupe du terrain et de la construction

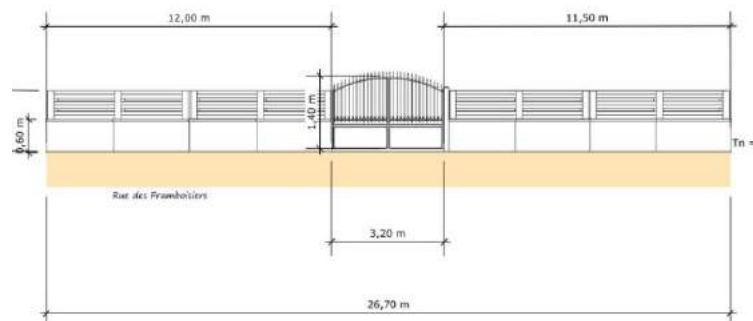
- Il fait apparaître le profil du terrain avant et après travaux et l'implantation de la ou des constructions par rapport au profil du terrain. La hauteur des éléments existants doit impérativement être indiquée sur les plans en coupe. Les éléments souterrains : vide sanitaire, cave,... doivent y figurer.

PC.3 PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

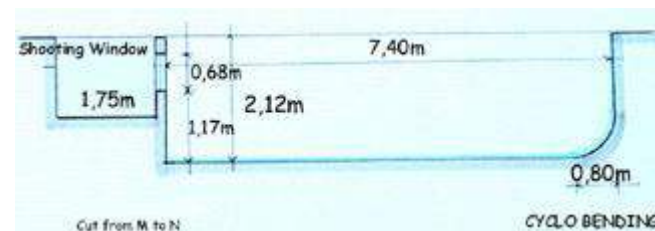


PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION	
Échelle	1/100e
Réalisé le	01.01.2010

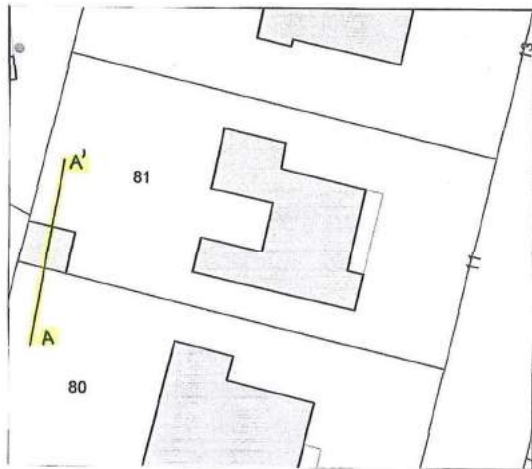
COUPE CLOTURE



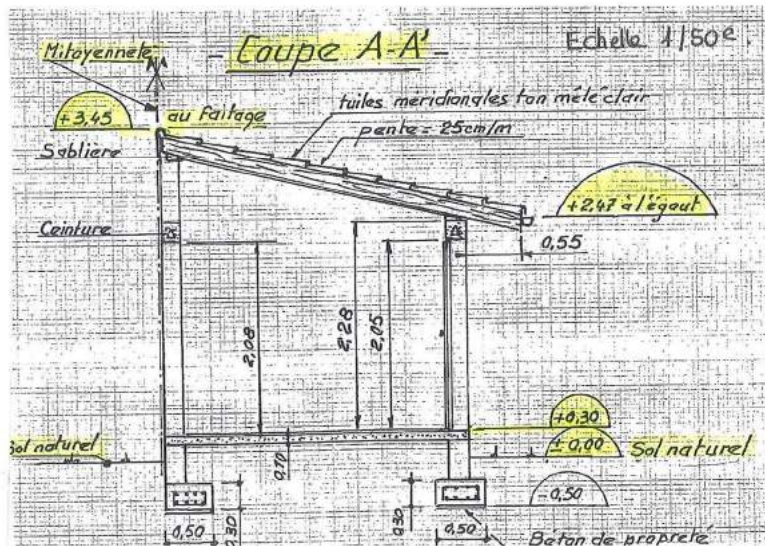
COUPE PISCINE



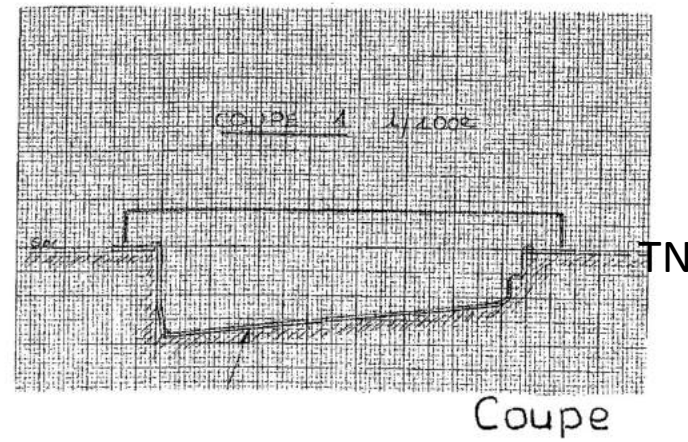
TN



Coupe annexe

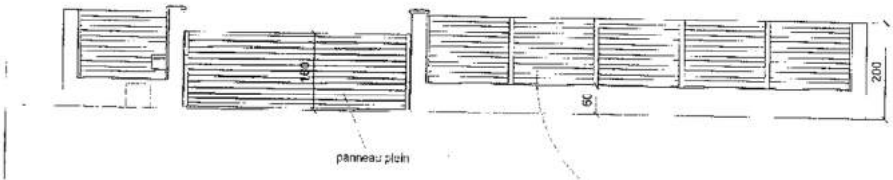


Coupe piscine

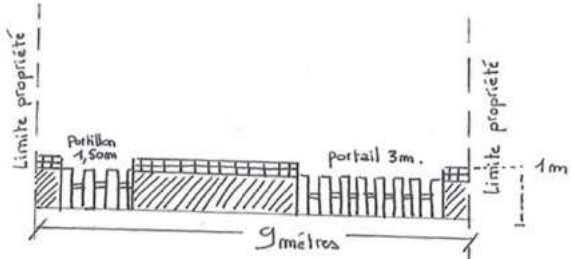
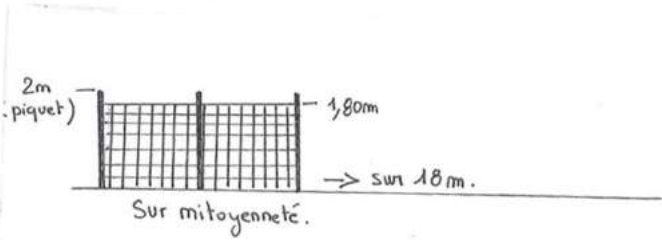


COUPE CLOTURE SUR RUE ET SUR MITOYENNETE

ELEVATION SUR RUE



détail



détail clôture sur voie (en totalité pour les accès à matérialiser)

UNE NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

La notice comprend 2 parties :

1. La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y en a, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.
2. La présentation du projet répondant aux 6 questions suivantes:
 1. Quels aménagements sont prévus pour le terrain (préciser ce qui sera modifié ou supprimé)
 2. Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles par rapport aux constructions ou paysages avoisinants (expliquer le choix retenu pour l'implantation de la construction).
 3. Comment sont traités les constructions, les clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain: indiquer ce qui sera fait dans les parties du terrain les plus proches des terrains voisins et de la voie publique et donc visible de l'extérieur.
 4. Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions (type de menuiseries, de tuiles de maçonneries....)
 5. Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations?
 6. Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement : décrire les accès.

Ces informations sont à rédiger sur papier libre. Selon votre projet ces points ne sont pas tous à aborder systématiquement, traiter que les éléments concernant les travaux et tous les éléments modifiant l'état initial du terrain

La déclaration préalable prévoit dans l'imprimé cerfa un descriptif du projet :

- cerfa 13703*02, rubrique 3.
- cerfa 13404*02 rubrique 5.

Un plan des façades et des toitures

DP.4 PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES



PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES
Échelle 1/250e
Façade Nord



PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES
Échelle 1/250e
Façade Sud



PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES
Échelle 1/250e
Façade Ouest



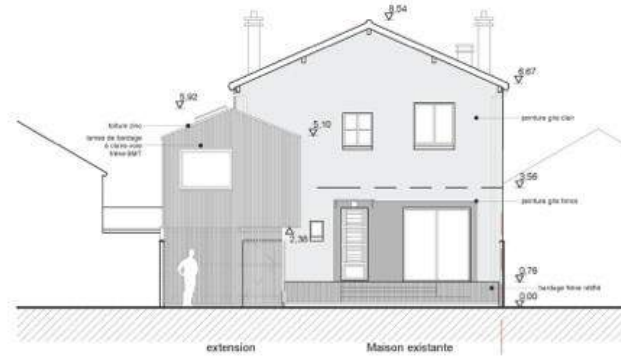
PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES
Échelle 1/250e
Façade Est

Il faut fournir le plan de toutes les façades à l'échelle, qu'elles aient ou non des ouvertures. Dans le cas d'une extension de bâtiment, il faut fournir le plan de toutes les façades modifiées par le projet (avant et après travaux, avec mise en évidence de l'extension graphiquement). Celles-ci doivent faire apparaître tous les éléments de décors (corniches, moulures, bardage bois), les ouvertures, les cheminées.

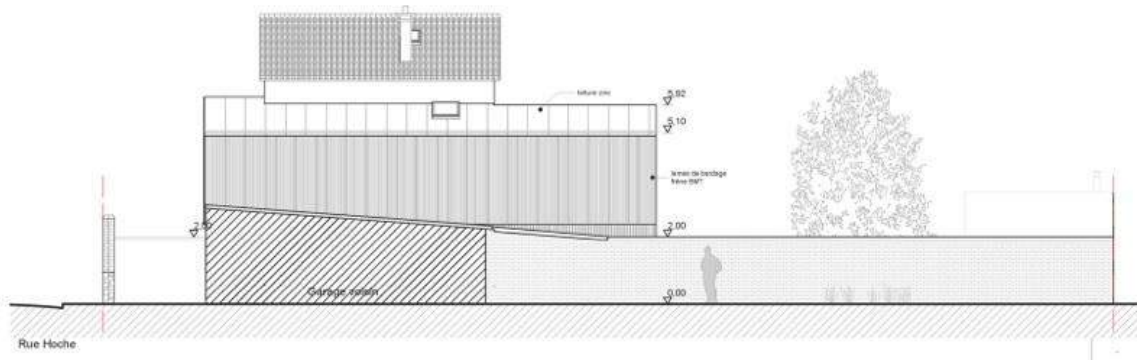
Façades extension maison



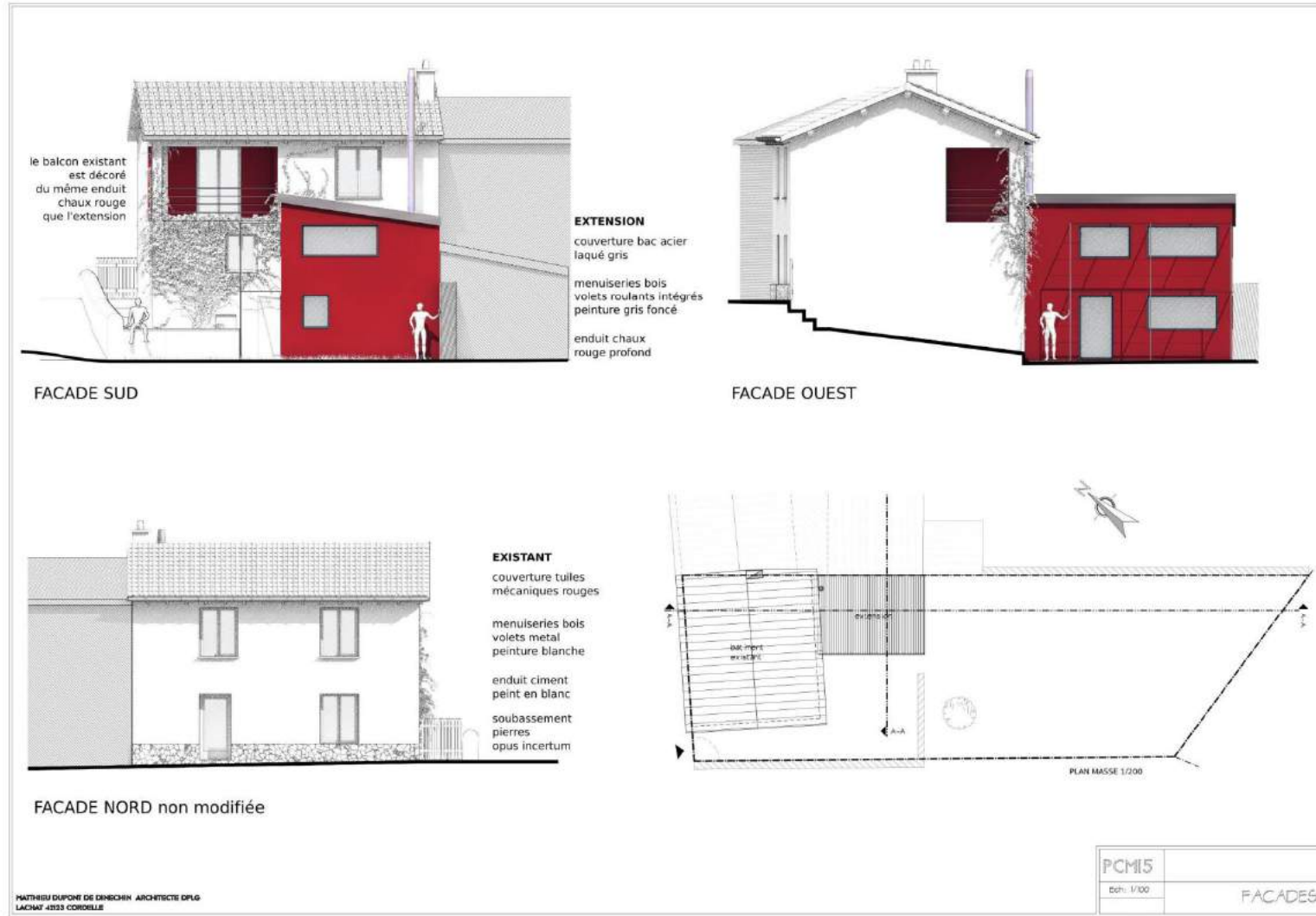
Façade Nord-Ouest sur rue



Façade Sud-Est sur jardin

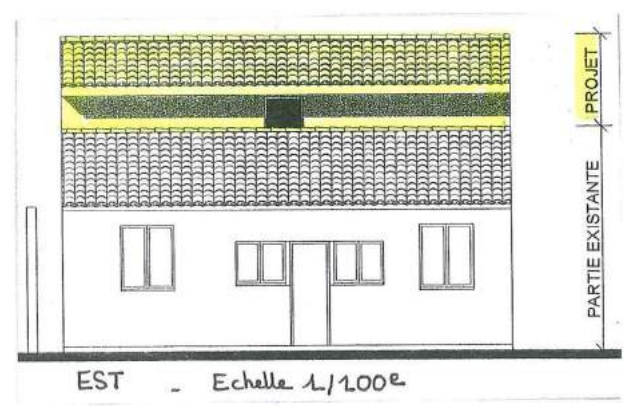


Façades modifiées et extension





SURELEVATION



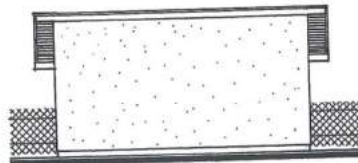
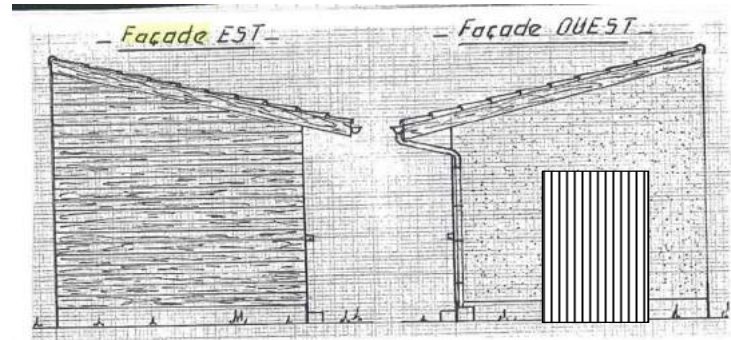
+ Modification aspect extérieur



Projet

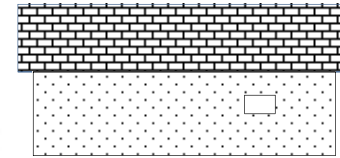


FACADES ANNEXE ABRI DE JARDIN



FAÇADE NORD

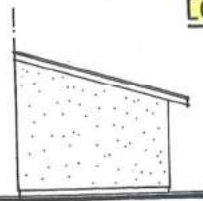
Garage



FACADE SUD

Annexe

Echelle: 1/100

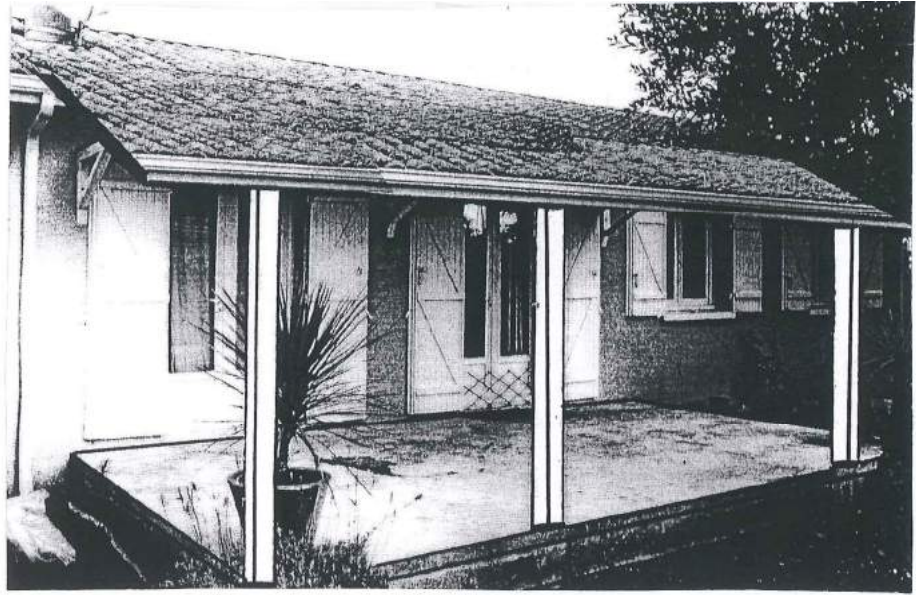
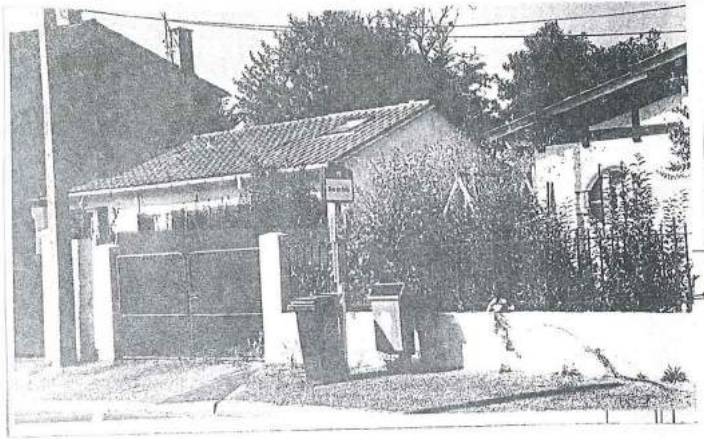


PIGNON EST

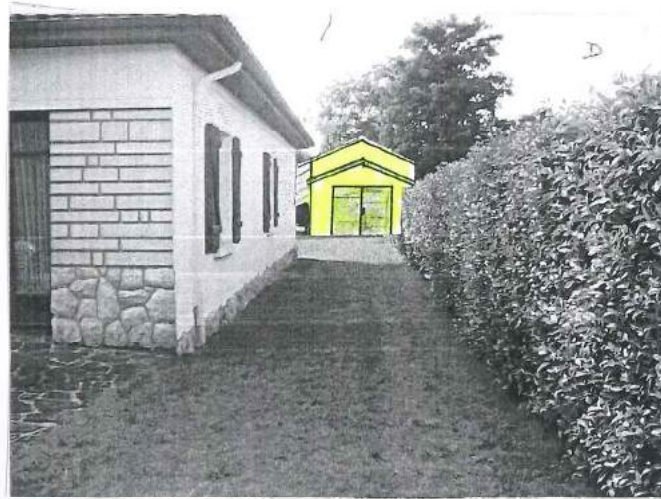
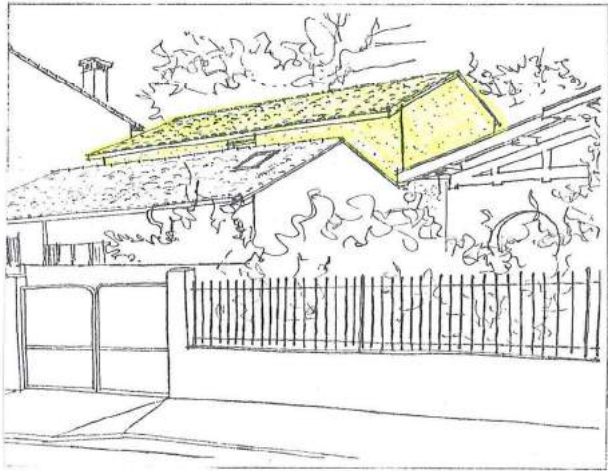
Un document graphique

- Ce document permet d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement : par rapport aux autres constructions environnantes et aux paysages alentours.



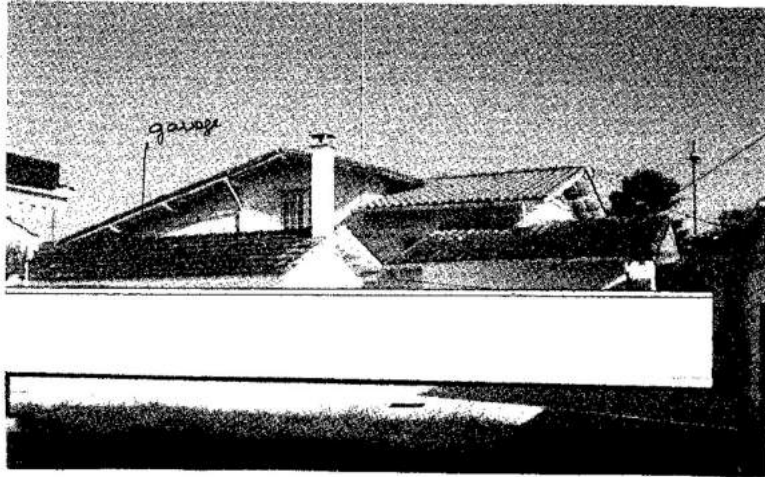


terrasse couverte

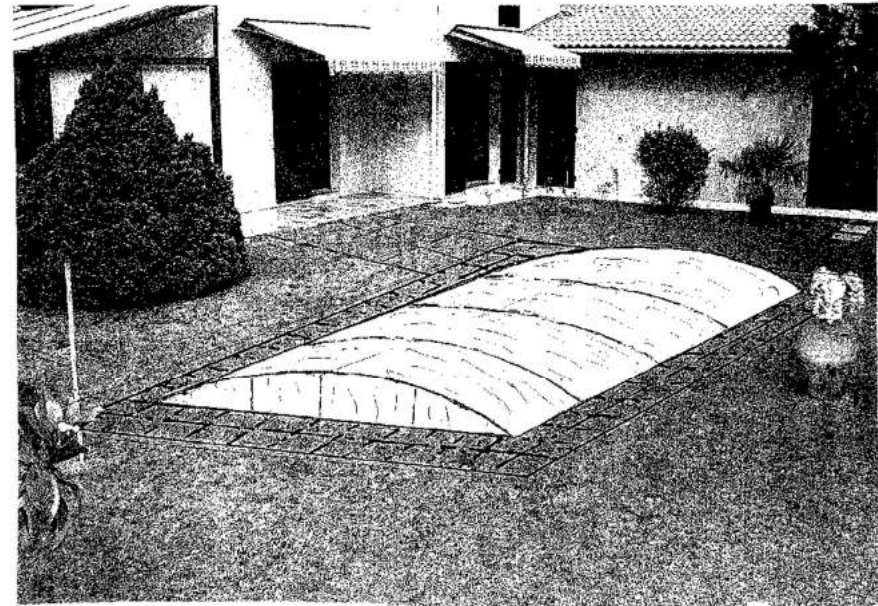


annexe

insertion



Insertion



Les photographies

- Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
 - Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain
- Seuls les projets situés sur des terrains ayant fait l'objet d'une autorisation de permis d'aménager sont dispensés de fournir les photographies lors de la première construction.*

Attestation de prise en compte de la réglementation thermique

Pièce **obligatoire** pour le permis de construire.

Si vous êtes dans un lotissement de moins de 10 ans *(documents fournis par le lotisseur)*

- Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot.
- Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot.
- Attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot (le nombre maximum de lots autorisés dans le lotissement ne doit pas être dépassé)